

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1896

Zurich, le 5 septembre 2024

Liste des arbitres internationaux de la FIFA 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons par la présente à soumettre vos candidats et candidates pour la liste des arbitres internationaux de la FIFA 2025.

Vous trouverez dans le courriel accompagnant la présente circulaire un lien menant au formulaire en ligne créé pour chaque association membre.

La **date limite** pour désigner les arbitres internationaux pour l'année prochaine a été fixée au

29 septembre 2024.

À toutes fins utiles, nous joignons à cet effet le Règlement sur la nomination et la désignation des arbitres internationaux de la FIFA. Nous souhaitons également vous faire part des points suivants :

1. Les arbitres de champ proposé(e)s doivent être né(e)s au plus tard le **31 décembre 1999** et les arbitres assistant(e)s au plus tard le **31 décembre 2001** afin de s'assurer qu'ils ou elles disposent d'un minimum d'expérience. La FIFA se réserve le droit d'exiger des candidat(e)s de plus de 45 ans – né(e)s en **1980 ou avant** – qu'ils ou elles se soumettent au cas par cas à des évaluations techniques supplémentaires ainsi qu'à des examens médicaux et des tests de condition physique spécifiques.
2. Le classement de chaque candidat et candidate, qui dépend des résultats obtenus lors des matches arbitrés au niveau national au cours des 12 derniers mois, doit être pris en compte avant de proposer son nom pour la liste des arbitres internationaux. Nous vous prions dès lors de ne pas classer les candidats et candidates par ordre alphabétique.
3. À l'exception des arbitres vidéo, les arbitres doivent avoir passé avec succès un **test de condition physique** ainsi qu'un **examen médical** après le **1 juin 2024** (inclus).

Veillez noter que les différentes catégories sont ouvertes à l'ensemble des arbitres, indépendamment de leur genre. Toute personne peut être proposée dans les différentes catégories. Les individus souhaitant officier lors de rencontres de football masculin doivent obtenir des résultats correspondant aux tests de condition physique pour les arbitres masculins. Pour le futsal et le beach soccer, les tests de condition physique s'appliquent à tous les candidats.

La Commission des Arbitres de la FIFA étudiera soigneusement toutes les propositions de chaque association membre avant de décider des arbitres sélectionné(s) pour figurer sur la prochaine liste internationale.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Patrick Graf, chef du département Administration de l'arbitrage de la FIFA, par courriel à l'adresse refereeing@fifa.org.

Nous vous remercions de votre soutien continu dans tous les domaines de l'arbitrage et nous réjouissons de poursuivre notre fructueuse collaboration.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Mattias Grafström
Secrétaire Général

P. J. : - Règlement sur la nomination et la désignation des arbitres internationaux de la FIFA
 - Tests de condition physique de la FIFA

Copie à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations
 - Commission des Arbitres de la FIFA
 - Chargés de développement de l'arbitrage

FIFA®

Règlement sur la nomination et la désignation des arbitres internationaux de la FIFA



Fédération Internationale de Football Association

Président : Gianni Infantino
Secrétaire Générale : Fatma Samoura
Adresse : FIFA
FIFA-Strasse 20
Boîte postale
8044 Zurich
Suisse
Téléphone : +41 (0)43 222 7777
Internet : www.FIFA.com

Règlement sur la nomination et la désignation des arbitres internationaux de la FIFA

2 Définitions

<i>Article</i>	<i>Page</i>
Définitions	3
I. Dispositions générales	
1 Introduction	4
2 Champ d'application	4
II. Règlement	
3 Validité	5
4 Conformité	5
5 Délai de nomination	5
6 Modalités de nomination	5
7 Changement de rôle	6
8 Conflit d'intérêts	6
9 Validation des candidatures	7
10 Répartition	7
11 Insignes	7
12 Exigences de comportement	7
13 Demande de suspension ou radiation par une association membre	7
14 Suspension ou radiation par la Commission des Arbitres de la FIFA	7
VI. Dispositions finales	
15 Approbation finale	8
16 Recours	8
17 Langues officielles	8
18 Entrée en vigueur	8

3 Définitions

Les termes définis dans le Règlement de l'organisation de l'arbitrage au sein des associations membres de la FIFA s'appliquent aux fins du présent règlement.

Remarque : le masculin générique utilisé par souci de concision s'applique également au sexe féminin. De la même façon, le singulier peut avoir un sens pluriel et vice-versa.

1 Introduction

Le présent règlement expose les règles d'éligibilité des arbitres internationaux de la FIFA et les procédures de nomination et désignation y afférentes.

2 Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux hommes et aux femmes enregistrés en tant qu'arbitres internationaux de la FIFA, à savoir les arbitres, arbitres assistant(e)s, arbitre assistants vidéo, arbitres de futsal, arbitres de beach soccer ou tout autre individu désigné pour officier (ou assister) lors d'un match.

3 Validité

La FIFA publie chaque année une liste d'arbitres éligibles pour officier lors de matches internationaux. Cette liste entre en vigueur au 1^{er} janvier et demeure valide jusqu'au 31 décembre de la même année.

4 Conformité

La Commission des Arbitres de la FIFA dresse la liste des arbitres internationaux de la FIFA conformément aux dispositions pertinentes des Statuts de la FIFA.

5 Délai de nomination

Chaque année, le département de l'Arbitrage de la FIFA demande à chaque association membre de nommer des candidats qu'ils considèrent aptes à officier en tant qu'arbitre international. La date limite pour désigner les arbitres internationaux d'une année donnée est le 1^{er} octobre de l'année précédente.

6 Modalités de nomination

1.
Des listes de candidats (hommes et femmes) doivent être compilées pour les catégories suivantes :

- a) arbitres
- b) arbitres assistants
- c) arbitres vidéo
- d) arbitres de futsal
- e) arbitres de beach soccer

2.
Lorsqu'elles souhaitent nommer un arbitre, les associations membres doivent prendre en considération les aspects suivants :

- a) Un arbitre ne peut être nommé que pour une seule liste, à l'exception des arbitres vidéo qui peuvent également être proposés comme arbitres ou arbitres assistants.
- b) Les associations membres qui ne disposent pas d'un championnat régulier ne peuvent effectuer de nomination.
- c) Le nombre maximum d'arbitres que peut nommer une association membre est déterminé chaque année par la Commission des Arbitres de la FIFA sur la base – entre autres – des critères suivants :
 - I. Le niveau de l'arbitrage au sein de l'association membre concernée
 - II. Le niveau ou le professionnalisme des compétitions de l'association membre concernée
- d) Au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle ils sont nommés, les candidats doivent avoir au moins 25 ans (23 ans pour les arbitres assistants).

- e) Les candidats doivent avoir régulièrement officié au plus haut niveau de l'association membre de leur pays pendant au moins deux ans.
- f) Seuls les candidats qui ont officié plus souvent en tant qu'arbitre assistant qu'en tant qu'arbitre (central) lors des douze derniers mois peuvent être candidats à la liste des arbitres assistants internationaux.
- g) Les arbitres vidéo proposés doivent avoir régulièrement officié au plus haut niveau de l'association membre de leur pays pendant au moins deux ans, dont 15 matches en tant qu'arbitre vidéo. Ils peuvent également être directement certifiés par la FIFA ou leur confédération. Aucun test de condition physique n'est requis pour ce rôle.
- h) Les candidats doivent avoir passé avec succès le test de condition physique de la FIFA qui correspond à leur catégorie, et ce dans les quatre mois précédant la date limite de dépôt des candidatures. Par ailleurs, les candidats devront passer un examen médical confirmant leur aptitude à officier en tant qu'arbitre, et ce dans les quatre mois précédant la date limite de dépôt des candidatures. La FIFA se réserve le droit d'exiger des arbitres de plus de 45 ans qu'ils se soumettent au cas par cas à des évaluations techniques supplémentaires ainsi qu'à des examens médicaux et tests de condition physique spécifiques.
- i) Les candidats temporairement blessés, malades ou enceintes (ou se remettant d'une naissance ou d'une grossesse) au moment de leur nomination peuvent être désignés provisoirement d'ici à ce qu'ils puissent passer les examens médicaux et tests de condition physique susmentionnés et que la FIFA soit notifiée des résultats.
- j) Les associations membres doivent fournir à la FIFA le classement des arbitres qu'elles proposent sur la base des notes obtenues au niveau national. Ces classements ne doivent concerner que les matches de première division lors desquels les arbitres ont officié lors des douze mois précédant leur nomination.
- k) Les nominations doivent être soumises en ligne au plus tard le 1^{er} octobre via le lien fourni par le département de l'Arbitrage de la FIFA.
- l) Tout manquement à l'une des dispositions du présent article entraînera le rejet du candidat concerné.

7 Changement de rôle

Les arbitres internationaux figurant sur une de listes pour une année donnée ne peuvent pas être proposés pour une autre liste avant qu'un délai d'au moins douze mois (pour formation spécialisée) se soit écoulé. Ce délai commence à courir le jour où l'arbitre concerné n'apparaît plus sur la liste internationale. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux arbitres vidéo.

8 Conflit d'intérêts

Les arbitres proposés ne peuvent exercer la fonction officielle de membre d'un comité exécutif, secrétaire général ou membre de la commission des arbitres auprès d'un club, d'une association membre, d'une confédération ou de la FIFA lors de la période pour laquelle ils sont désignés.

9 Validation des candidatures

La Commission des Arbitres de la FIFA valide les candidatures des arbitres nominés pour la liste des arbitres internationaux de la FIFA. La Commission des Arbitres de la FIFA peut consulter les confédérations avant de se prononcer.

10 Répartition

La Commission des Arbitres de la FIFA se réserve le droit de décider du nombre approprié d'arbitres qu'elle estime bon de voir figurer dans chaque catégorie, de même qu'elle peut ne pas prendre en compte les classements fournis par les associations membres en vertu de l'art. 6, al. 2j du présent règlement.

11 Insignes

Les arbitres désignés reçoivent l'insigne d'arbitre international de la FIFA de la catégorie pour laquelle ils ont été sélectionnés. Durant l'année pour laquelle ils ont été désignés, ils doivent porter leur insigne à l'occasion de tout match international lors duquel ils officient et peuvent également le porter à l'occasion des matches nationaux. Ils ne peuvent toutefois pas porter leur insigne si celui-ci ne correspond pas au rôle qu'ils occupent lors du match en question – sauf s'ils appartiennent à la catégorie des arbitres centraux (seulement dans ce cas, ils peuvent également utiliser leur badge pour d'autres rôles).

12 Exigences de comportement

Les arbitres internationaux de la FIFA doivent montrer l'exemple. Ils sont donc tenus de se comporter avec dignité et de se montrer respectueux, et ce en se conformant aux règlements et directives de la FIFA applicables.

13 Demande de suspension ou radiation par une association membre

L'association membre auprès de laquelle un arbitre international est affilié peut soumettre à la Commission des Arbitres de la FIFA une demande formelle de suspension ou de radiation de la liste pour toute raison valable.

14 Suspension ou radiation par la Commission des Arbitres de la FIFA

La Commission des Arbitres de la FIFA se réserve le droit de suspendre ou radier de la liste tout arbitre international sur la base de ses performances ou de son comportement ou de toute autre raison valable.

15 Approbation finale

Parmi les candidatures qu'elle aura validées, la Commission des Arbitres de la FIFA désigne les arbitres qui figureront sur la Liste des arbitres internationaux de la FIFA.

16 Recours

Les décisions de la Commission des Arbitres de la FIFA sont définitives et sans appel.

17 Langues officielles

En cas de divergence dans l'interprétation des versions allemande, anglaise, espagnole et française de ce règlement, le texte anglais fait foi.

18 Entrée en vigueur

Le présent règlement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

Fédération Internationale de Football Association

Guide

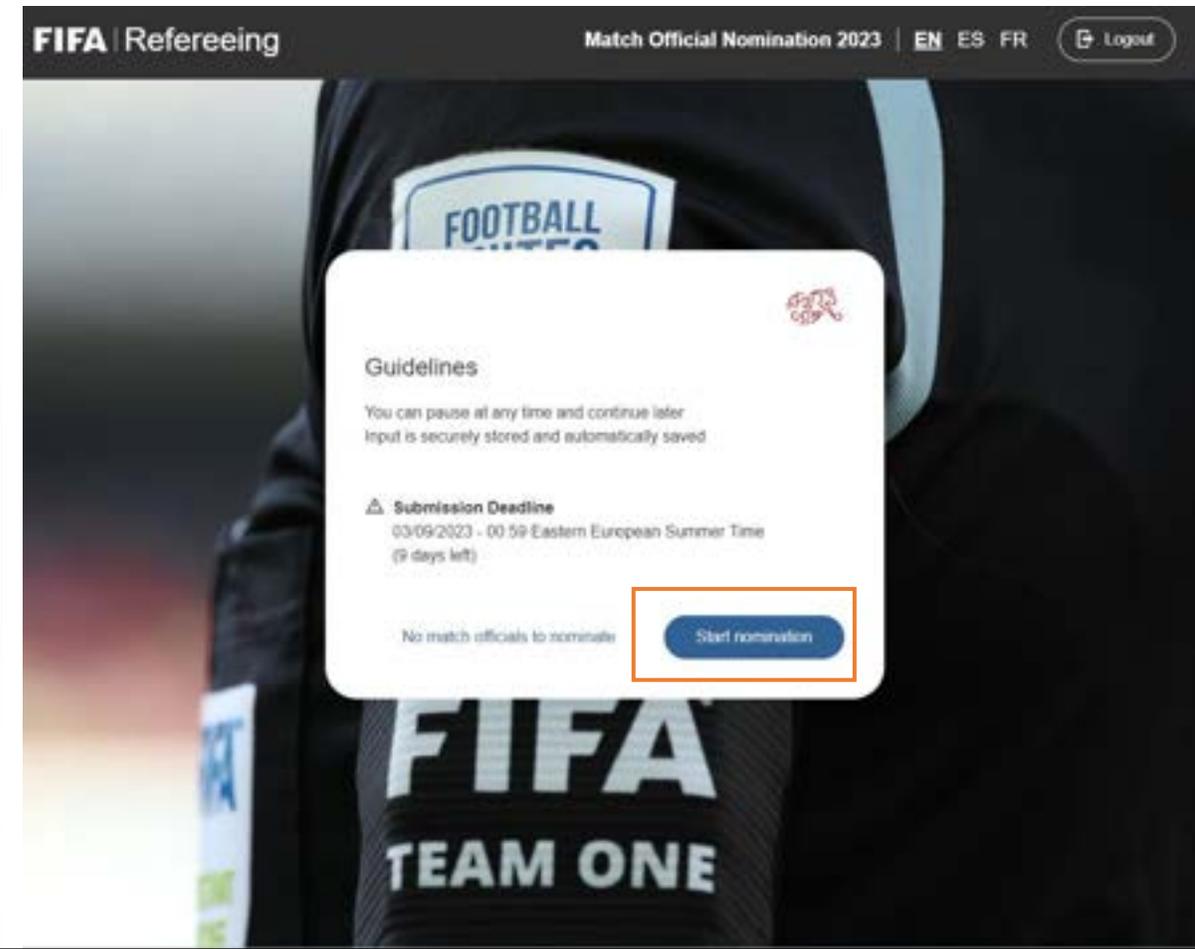
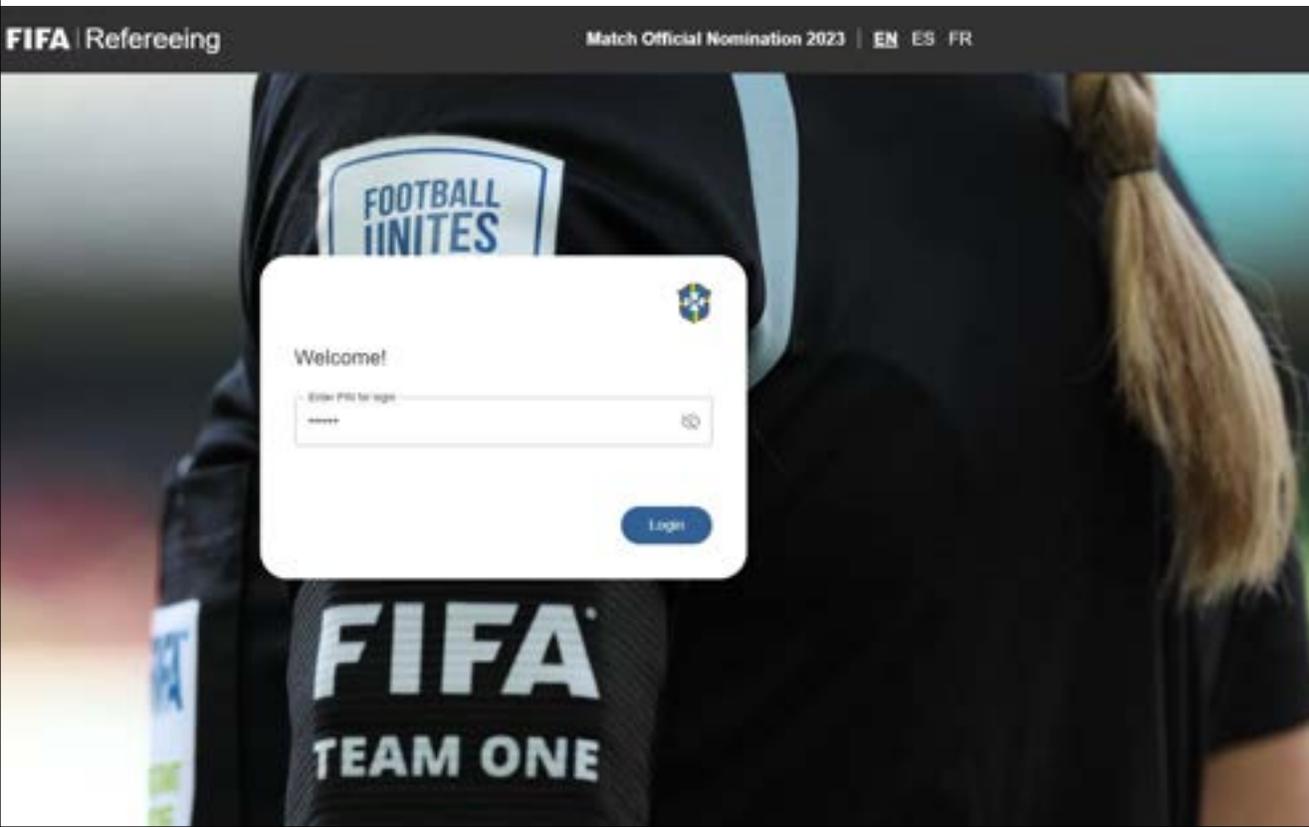


Accéder à l'outil de désignation

- Connectez-vous en utilisant le **lien** du courriel d'invitation et le **code PIN qui vous a été envoyé** dans un courriel distinct
- Sélectionnez votre **langue** préférée, le cas échéant



- Cliquez sur « **Commencer la sélection** » pour accéder à votre liste
- Cliquez sur « **Aucun arbitre à sélectionner** » si vous ne devez ajouter aucun arbitre pour l'année à venir



Étape 1 « Liste »

- La **liste actuelle** n'est pas filtrée (utilisez le menu sur la droite pour une navigation rapide)
- Mettez votre liste à jour en **ajoutant** ou **supprimant** des arbitres
- Entrez la **date de naissance** + le **nom** et/ou le genre pour affiner votre **recherche**
- La fonction de l'arbitre pour l'année en cours s'affiche dans le tableau / la fenêtre de résultats
 - (Par ex. : arbitre, arbitre assistant, arbitre de futsal, arbitre de beach soccer)

The screenshot displays the 'List your Football Match Officials' interface. At the top, a progress indicator shows three steps: 1. List, 2. Rank, and 3. Send. Below this, a search bar is labeled 'Add a new match official to your list' with the placeholder text 'Enter name or year of birth e.g. 1975'. A table below lists officials with columns for 'Match Official', 'Role(s)', and 'Acceptance Criteria'. A search filter overlay is visible, showing options for 'Football Match Officials', 'Futsal Referees', and 'Beach Soccer Referees', along with search criteria for 'Name', 'Year', and 'Gender'. An orange arrow points to the search bar, and another points to the search filter overlay. A third orange arrow points to the 'Remove' button in the table.

Match Official	Role(s)	Acceptance Criteria
John P. Doe Male, 25/03/1984, Referee	✓ Release Assistant VMO	<input type="checkbox"/> Medical check <input type="checkbox"/> Fitness test
Patrick GRAP Male, 02/01/1984, Referee	✓ Release Assistant VMO	<input type="checkbox"/> Medical check <input type="checkbox"/> Fitness test
Edith HARRY Female, 10/01/1984, Referee	✓ Release Assistant VMO	<input type="checkbox"/> Medical check <input type="checkbox"/> Fitness test
Maria MARIA Female, 01/01/1984, Referee	✓ Release Assistant VMO	<input type="checkbox"/> Medical check <input type="checkbox"/> Fitness test

Étape 1 « Liste » – Ajouter / Modifier des arbitres

- A) Recherchez et sélectionnez le(s) arbitre(s) à ajouter
- B) Précisez la fonction (uniquement pour les arbitres de football)
- C) Indiquez si un bilan médical/test physique a été passé
- D) Cliquez sur l'icône pour accéder aux détails
- Mettez à jour les informations pertinentes
- Le cas échéant, précisez pourquoi un bilan médical/test physique n'a pas été passé

FIFA Refereeing Match Official Nomination 2023 | EN ES FR Logout

1 List 2 Rank 3 Send Go to ranking >

Back to start

Fabrice VILARINO DA SILVA Male, 01/01/1980, Assistant Referee
Referee Assistant VMO Medical check Fitness test

Alexandre CAMPOS Male, 01/01/1980
Referee Assistant VMO Medical check Fitness test

List your Futsal Referees
Remove or add a person to your list. To add a new person: First search the database. If your match official is not found, click "enter a new match official" and fill in the details.

Add a new match official to your list:
Enter name or year of birth e.g. 1975

Match Official **Acceptance Criteria**

Ricardo AMARAL MESSA Male, 01/01/1980, Futsal Referee
 Medical check Fitness test

Match official's Medical Check and Fitness test

All nominated match officials (except video match officials) must at least have passed a FIFA-approved fitness test and a medical examination on or after 2nd June 2023. Tick the box if the test/check is already done.

Medical check
 Fitness test

Add a comment
If football are not ticked, a comment is mandatory

Personal Details
Medical and Physical Check
Correspondence Languages
Address
Contact Details
Measurements
Travel Information

Étape 1 « Liste » - Éligibilité (« Le changement de catégorie n'est pas autorisé pour cette année ! »)

- Il faut attendre au moins un an pour effectuer un changement de catégorie => fonction bloquée / message d'avertissement
- Les arbitres ne peuvent **figurer que dans une seule catégorie** : football, futsal ou beach soccer

FIFA | Refereeing Match Official Nomination 2023 | EN ES FR Logout

1 List

Back to start

List your Beach Soccer Referees

Remove or add a person to your list. To add a new person: First search the database. If your match official is not found, click "enter a new match official" and fill-in the details.

Add a new match official to your list

patrick graf

Male Female

Patrick GRAF
Male, 02/05/1961, Referee

Medical check Fitness test Remove

Enter new match official

FIFA | Refereeing Match Official Nomination 2023 | EN ES FR Logout

1 2 3 List Rank Send

Back to start

Go to ranking

Add a new match official to your list

Enter name or year of birth e.g. 1971

Match Official

First Name Last Name
Male 01/01/1971

Football Match Officials
Futsal Referees
Beach Soccer Referees

Already nominated!

First Name Last Name is already nominated as Football Match Official. Do you want to move him to the Futsal Referees list instead?

Cancel Move to Futsal

List your Futsal Referees

Remove or add a person to your list. To add a new person: First search the database. If your match official is not found, click "enter a new match official" and fill-in the details.

Add a new match official to your list

Enter name or year of birth e.g. 1971

Match Official

Acceptance Criteria

Étape 2 « Classement »

- **Glissez-déposez** pour modifier le classement de chaque catégorie

FIFA | Refereeing Match Official Nomination 2023 | EN ES FR Logout

← Back to list ✓ List — **2 Rank** — 3 Send Go to last step >

Rank your Referees

Choose the order in which you want to nominate your match officials.
You can do this with drag & drop.

1	☰	 John P Doe Male, 29/09/1984, Referee
2	☰	 Patrick GRAF Male, 02/09/1990, Referee
3	☰	 Edith Haralyi Female, 10/01/1984, Referee
4	☰	 Maria MARIA Female, 01/01/1984, Referee
5	☰	 Wilton PEREIRA SAMPAIO Male, 01/01/1990, Referee

- > Referees
- Assistant Referees
- Video Match Officials
- Futsal Referees
- Beach Soccer Referees

Étape 3 « Envoyer »

- Vous devez fournir une **lettre de justification** et/ou insérer un commentaire pour toute augmentation du nombre d'arbitres proposé(e)s
- Cochez la **déclaration de consentement** chaque fois que vous envoyez vos propositions

The image displays two screenshots of the FIFA Refereeing Match Official Nomination 2023 interface, illustrating the 'Send' step of the process.

Left Screenshot: Letter of Justification

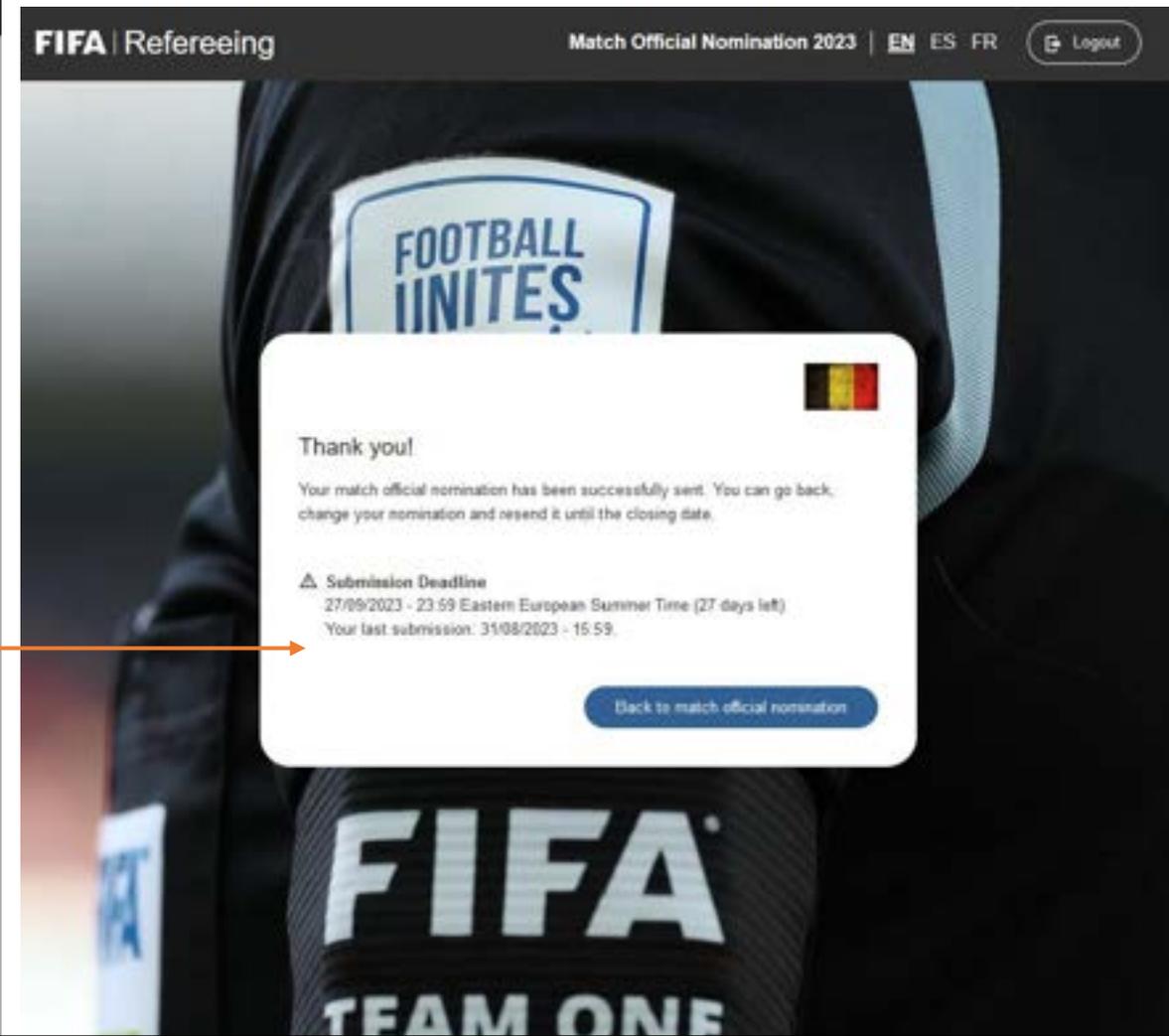
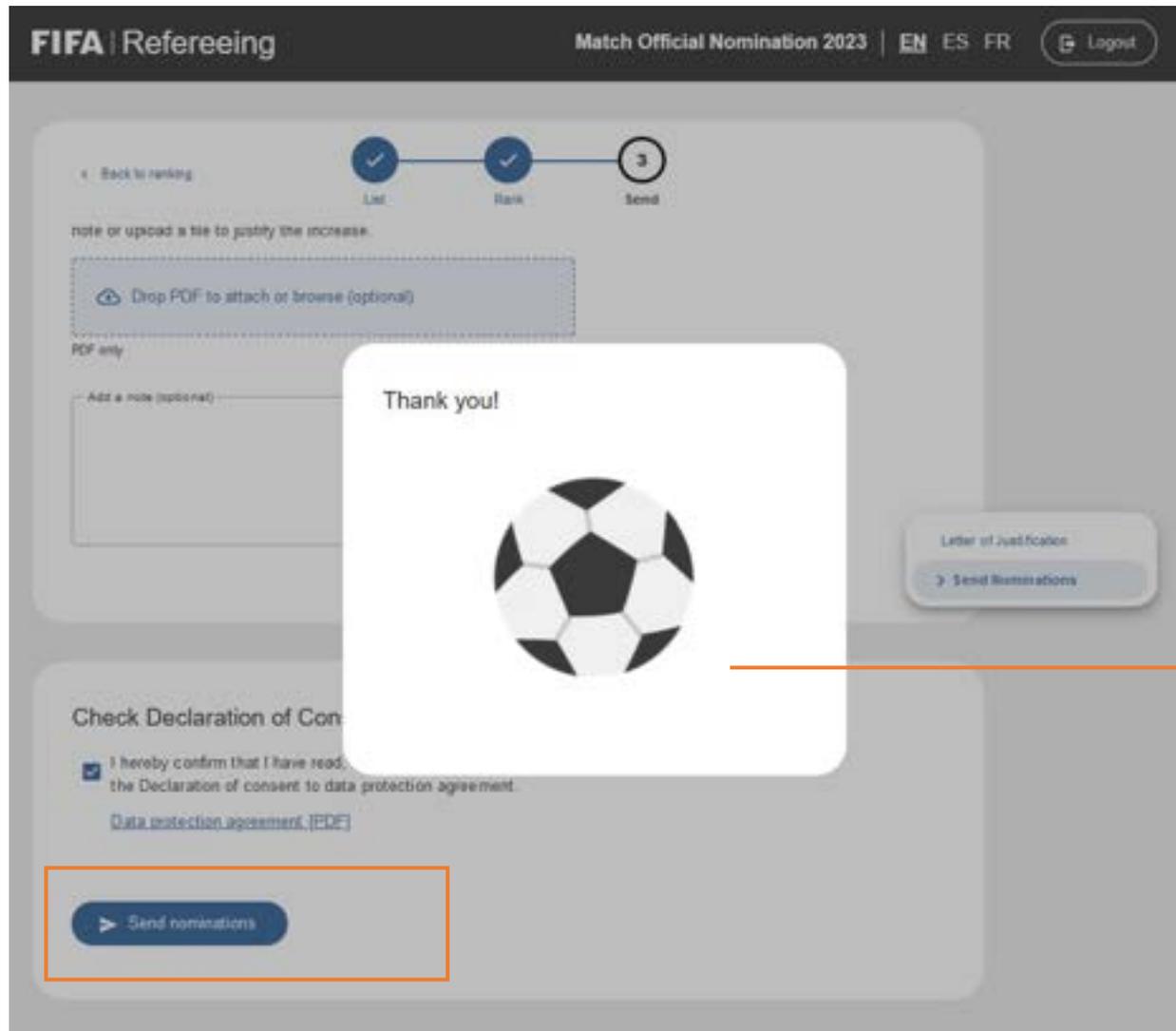
- Header: FIFA Refereeing | Match Official Nomination 2023 | EN ES FR | Logout
- Progress: Back to ranking | List (checked) | Rank (checked) | Send (3)
- Section: Letter of Justification
- Text: It is important to note that an increase in the number of nominees will not be considered unless a detailed justification is provided. Add a note or upload a file to justify the increase.
- Form: Drop PDF to attach or browse (optional) (highlighted with an orange box). PDF only.
- Form: Add a note (optional)

Right Screenshot: Check Declaration of Consent*

- Header: FIFA Refereeing | Match Official Nomination 2023 | EN ES FR | Logout
- Progress: Back to ranking | List (checked) | Rank (checked) | Send (3)
- Section: Check Declaration of Consent*
- Form: I hereby confirm that I have read, understood and agreed with the Declaration of consent to data protection agreement.
- Text: [Data protection agreement \[PDF\]](#)
- Text: You have to accept the terms in order to submit your nomination.
- Form: Send nominations
- Side Panel: Letter of Justification | Send Nominations

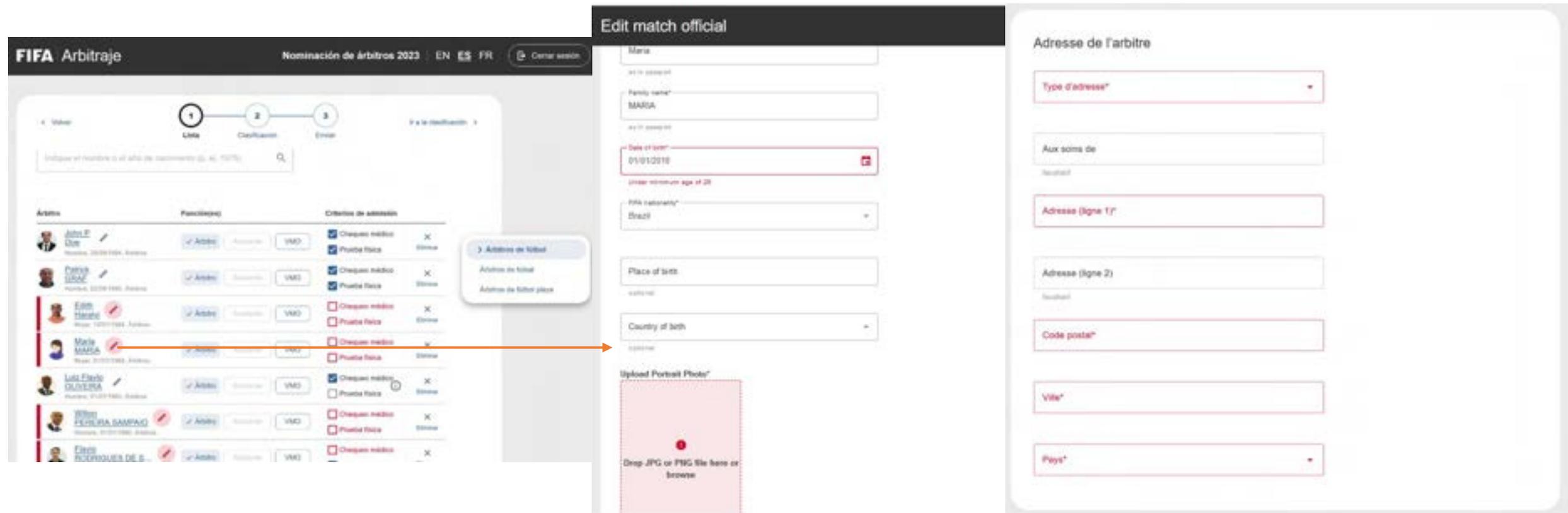
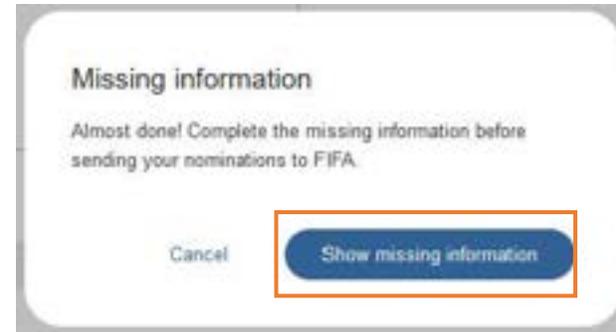
Étape 3 « Envoyer » – Opération réussie

- Si la demande est bien envoyée, un message de confirmation s'affiche, accompagné de la date et de l'heure de votre dernier envoi
- Un **courriel de confirmation** contenant la liste sera envoyé à l'adresse principale de l'association membre



Étape 3 « Envoyer » – Information manquante

- En cas d'information manquante ou erronée, un message « Information manquante » s'affiche
- Cliquez sur « **Afficher l'information manquante** » (celle-ci apparaît en rouge)
- Cliquez sur les icônes rouge pour voir les informations à compléter 



The screenshot displays the 'FIFA Arbitrage' interface for the 'Nominación de árbitros 2023'. It features a progress bar with three steps: 'Lista', 'Clasificación', and 'Enviar'. A search bar is present at the top. Below, a table lists referees with columns for 'Árbitro', 'Prescripción', 'Criterios de admisión', and 'Acciones'. The 'Marta' entry is highlighted with a red pencil icon. An orange arrow points from this icon to the 'Edit match official' form. The form includes fields for 'Name', 'Family name', 'Date of birth' (with a red error icon), 'FIFA nationality', 'Place of birth', and 'Country of birth'. A 'Upload Portrait Photo' section is also visible. To the right, the 'Adresse de l'arbitre' form contains fields for 'Type d'adresse*', 'Aux soins de', 'Adresse (ligne 1)*', 'Adresse (ligne 2)', 'Code postal*', 'Ville*', and 'Pays*'. A red error icon is present above the 'Code postal*' field.

Important :

- **Les informations des arbitres figurant déjà dans la liste doivent uniquement être modifiées si elles ne sont plus à jour ou si elles sont erronées.**
- **Il est interdit de modifier les données d'un(e) arbitre pour ajouter une nouvelle personne à la liste.**
- **Toujours passer par « Saisir un nouvel arbitre » si la personne que vous souhaitez ajouter n'apparaît pas et que vous devez créer un nouveau profil.**

Test de Condition Physique pour les Arbitres 2020

FIFA®

Fédération Internationale de Football Association

Président : Gianni Infantino
Secrétaire Générale : Fatma Samoura
Adresse : FIFA
FIFA-Strasse 20
Boîte postale
8044 Zurich
Suisse
Téléphone : +41 (0)43 222 7777
Internet : www.FIFA.com

Tests de condition physique approuvé par la FIFA

2 Contenu

<i>Article</i>	<i>Page</i>
Définitions	3
Test de condition physique pour les arbitres	4
Test 1 : capacité à répéter les sprints	5
Test 2 : fractionnés	6
Test optionnel 1 : yoyo dynamique	8
Test optionnel 2 : yoyo fractionné	9
Test de condition physique pour les arbitres assistants	10
Test 1 : CODA (capacité à changer de direction)	11
Test 2 : capacité à répéter les sprints	12
Test 3 : fractionné	13
Test optionnel : ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants)	15
Test de condition physique pour les arbitres de futsal et de beach soccer	16
Test 1 : Vitesse	17
Test 2 : CODA (capacité à changer de direction)	18
Test 3 : ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants)	19

3 Définitions

Les termes définis dans le Règlement de l'organisation de l'arbitrage au sein des associations membres de la FIFA s'appliquent aux fins du présent règlement. Par ailleurs, les définitions des termes et expressions figurant dans les Lois du Jeu publiées par l'IFAB sont également applicables aux fins du présent règlement

Remarque : le masculin générique utilisé par souci de concision s'applique également au sexe féminin. De la même façon, le singulier peut avoir un sens pluriel et vice-versa.

4 Test de condition physique pour les arbitres

Introduction

Le test de condition physique de la FIFA

Le test de condition physique officiel pour les arbitres de football est composé de deux épreuves. Le test 1, Capacité à répéter les sprints, mesure la capacité de l'arbitre à enchaîner des sprints de 40 m. Le test 2, Fractionnés, évalue la capacité de l'arbitre à réaliser une série de courses rapides sur 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m. L'intervalle entre la fin du Test 1 et le début du Test 2 est compris entre 6 et 8 minutes.

Les tests doivent être réalisés sur une piste d'athlétisme (ou un terrain de football naturelle / artificielle si aucune piste est disponible). Le port de pointes d'athlétisme pendant les tests est INTERDIT.

Les arbitres doivent passer le test de condition physique de la FIFA au moins une fois par an.

Il est recommandé que tous les tests de condition physique soient menés par un instructeur physique diplômé. Une ambulance bien équipée doit obligatoirement être mise à disposition durant l'intégralité de la séance de test.

Les tests optionnels approuvés par la FIFA

En complément du test officiel, le test « yoyo dynamique » et le test « yoyo fractionné niveau 1 » peuvent être utilisés en tant que méthode d'évaluer le niveau d'aérobic des arbitres avec les normes recommandées.

5 Test de condition physique pour les arbitres

Test 1 : capacité à répéter les sprints

1. Des portiques de chronométrage électronique (cellules photoélectriques) doivent être utilisés pour chronométrer les sprints. Les portiques de chronométrage doivent être positionnés à une hauteur maximale de 100 cm. Faute de portiques de chronométrage, les temps des sprints devront être pris par un instructeur physique expérimenté muni d'un chronomètre manuel.
2. Le portique de départ doit être placé à 0 m et le portique d'arrivée à 40 m. La ligne de départ doit être tracée 1,5 m avant le portique de départ.
3. Les arbitres doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la ligne de départ.
4. Les arbitres ont droit à 60 secondes de récupération maximum entre chacun de leurs six sprints de 40 m. Pendant la phase de récupération, les arbitres doivent regagner le départ en marchant.
5. Si un arbitre chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire (1 essai = 1x 40 m) 6. Si un arbitre échoue sur l'un de ses six essais, il se voit accorder un septième essai immédiatement après le sixième.
6. Si un arbitre échoue sur deux de ses sept essais, il n'a pas réussi le test.



Temps de référence pour les arbitres masculins

1. International et catégorie 1: maximum 6,00 secondes par essai
2. Catégorie 2 : maximum 6,10 secondes par essai
3. Catégorie inférieure : maximum 6,20 secondes par essai

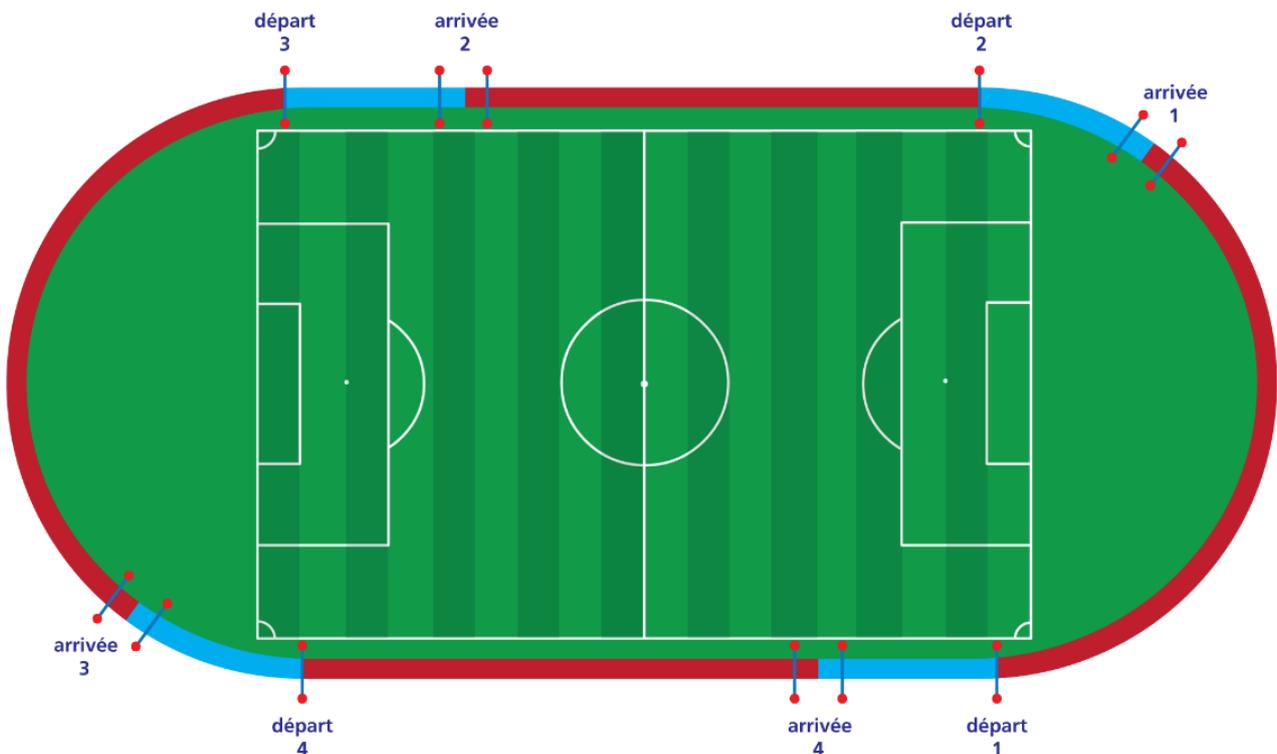
Temps de référence pour les arbitres féminines

1. International et catégorie 1: maximum 6,40 secondes par essai
2. Catégorie 2 : maximum 6,50 secondes par essai
3. Catégorie inférieure : maximum 6,60 secondes par essai

6 Test de condition physique pour les arbitres

Test 2 : fractionnés

1. Les arbitres doivent réaliser 40 courses de 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m. Cela équivaut à 4 000 m, soit 10 tours d'une piste d'athlétisme de 400 m. Le rythme est dicté par le fichier audio et les temps de référence sont établis en fonction de la catégorie de l'arbitre. Faute de fichier audio, un instructeur physique expérimenté utilisera un chronomètre et un sifflet.
2. Les arbitres doivent prendre le départ debout. Ils ne doivent pas partir avant le coup de sifflet. Afin de veiller à ce que les arbitres ne partent pas avant le signal, des assistants du responsable de test doivent être placés à chaque ligne de départ afin de contrôler le départ. Un drapeau peut être utilisé pour bloquer le couloir jusqu'à ce que le sifflet retentisse. Le drapeau doit être baissé au coup de sifflet, signalant aux arbitres qu'ils peuvent démarrer leur course.
3. À la fin de chaque course, chaque arbitre doit pénétrer dans la « zone de marche » avant le coup de sifflet. La zone de marche est délimitée par des lignes tracées 1,5 m avant et 1,5 m après la ligne de 75 m.
4. Si un arbitre ne pose pas un pied dans la zone de marche à temps, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre ne parvient pas à poser un pied dans la zone de marche à temps pour la deuxième fois, il est arrêté par le responsable de test et informé qu'il a échoué.
5. Pour ce test, il est recommandé de composer des groupes de course de six arbitres maximum. Quatre groupes peuvent effectuer le test simultanément (voir ci-dessous), ce qui signifie qu'il est possible de tester 24 arbitres à la fois. Un responsable de test est affecté à chaque groupe, qu'il surveille de près pendant toute la durée du test.



7 Test de condition physique pour les arbitres

Temps de référence pour les arbitres masculins

1. International et catégorie 1 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 18 secondes
2. Catégorie 2 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum 20 secondes
3. Catégorie inférieure : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum 22 secondes

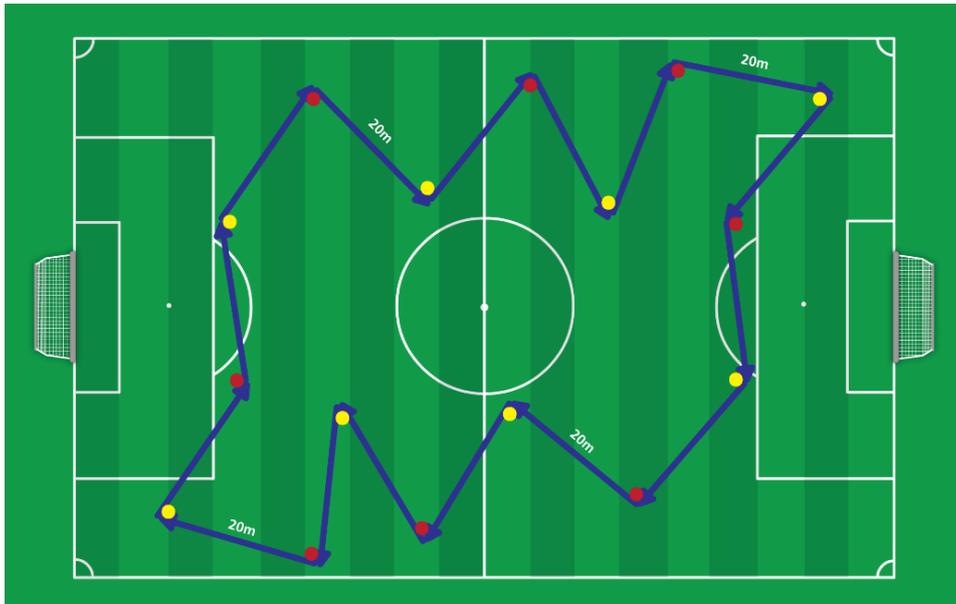
Temps de référence pour les arbitres féminines

1. International et catégorie 1 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 20 secondes
2. Catégorie 2 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 22 secondes
3. Catégorie inférieure : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 24 secondes

8 Test de condition physique pour les arbitres

Test optionnel 1 : yoyo dynamique

1. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. Il est important de respecter le placement des couleurs (rouge et jaune) et de veiller à ce que la distance entre les plots rouges et jaunes soit de 20 mètres exactement. Les arbitres peuvent s'élancer d'un plot jaune ou d'un plot rouge. Pour ce test, il est recommandé de composer des groupes de deux arbitres maximum partant de chaque plot.
2. Les arbitres partant d'un plot jaune doivent courir jusqu'à un plot rouge, le contourner et courir jusqu'au plot jaune suivant. Chaque course est suivie et précédée d'un temps de repos.
3. Les arbitres partant d'un plot rouge doivent courir jusqu'à un plot jaune, le contourner et courir jusqu'au plot rouge suivant. Chaque course est suivie et précédée d'un temps de repos.
4. Le fichier audio dicte le rythme des courses et la durée de chaque temps de repos. Les arbitres doivent tenir le rythme imposé par le fichier audio jusqu'à atteindre le niveau recommandé.
5. Si un arbitre ne pose pas un pied au niveau du plot d'arrivée dans le temps imparti, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre arrive en retard une deuxième fois, il est éliminé du test par le responsable.



Temps de référence pour les arbitres masculins

1. International et catégorie 1 : niveau 18-8 / 2 040 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 18-5 / 1 920 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 18-1 / 1 760 mètres

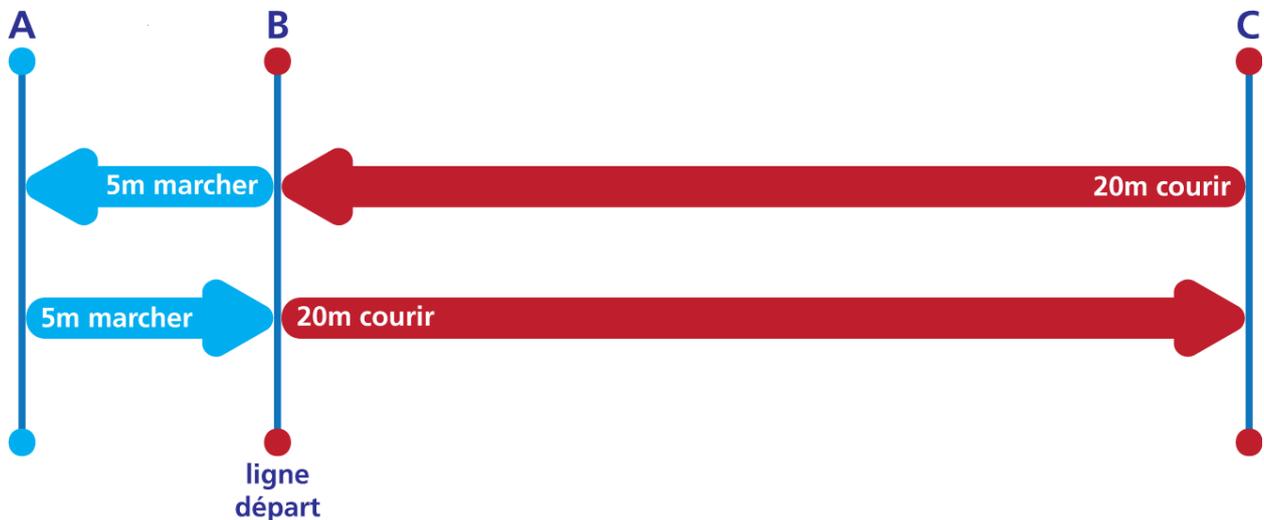
Temps de référence pour les arbitres féminines

1. International et catégorie 1 : niveau 17-8 / 1 720 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 17-5 / 1 600 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 16-8 / 1 400 mètres

9 Test de condition physique pour les arbitres

Test optionnel 2 : yoyo fractionné

1. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. La distance entre A et B est de 5 mètres. La distance entre B et C est de 20 mètres.
2. Les arbitres doivent réaliser la séquence suivante au rythme dicté par le fichier audio.
 - a. courir 20 m (B-C), faire demi-tour et courir 20 m (C-B)
 - b. marcher 5 m (B-A), faire demi-tour et marcher 5 m (A-B)
3. Le fichier audio du yoyo fractionné avec récupération (niveau 1) dicte le rythme des courses et la durée de chaque temps de repos. Les arbitres doivent tenir le rythme imposé par le fichier audio jusqu'à atteindre le niveau recommandé.
4. Les arbitres prennent le départ debout, avec le pied avant sur la ligne (B). Les arbitres doivent toucher la ligne de demi-tour C avec un pied. Si un arbitre ne pose pas un pied sur la ligne C ou ne revient pas à la ligne B dans le temps imparti, il reçoit un avertissement clair par le responsable de test. Si un arbitre ne pose pas un pied sur la ligne C ou ne revient pas à la ligne B dans le temps imparti, il est éliminé du test par le responsable.



Temps de référence pour les arbitres masculins

1. International et catégorie 1 : niveau 18-2 / 1 800 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 17-7 / 1 680 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 17-4 / 1 560 mètres

Temps de référence pour les arbitres féminines

1. International et catégorie 1 : niveau 16-4 / 1 240 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 15-7 / 1 040 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 15-3 / 880 mètres

10 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Introduction

Le test de condition physique de la FIFA

Le test de condition physique officiel pour les arbitres assistants de football est composé de trois épreuves :

Le test 1, CODA, évalue la capacité de l'arbitre assistant à changer de direction. Le test 2, Capacité à répéter les sprints, mesure la capacité de l'arbitre assistant à enchaîner des sprints de 30 m. Le test 3, Fractionnés, évalue la capacité de l'arbitre à réaliser une série de courses rapides de 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m.

L'intervalle entre la fin du test 1 et le début du test 2 est compris entre 2 et 4 minutes. L'intervalle entre la fin du test 2 et le début du test 3 est compris entre 6 et 8 minutes.

Les tests doivent être réalisés sur le terrain stable comme une piste d'athlétisme ou terrain de football. Le port de pointes d'athlétisme pendant les tests est INTERDIT.

Les arbitres assistants doivent passer le test de condition physique de la FIFA au moins une fois par an.

Il est recommandé que tous les tests de condition physique soient menés par un instructeur physique diplômé. Une ambulance bien équipée doit obligatoirement être mise à disposition durant l'intégralité de la séance de test.

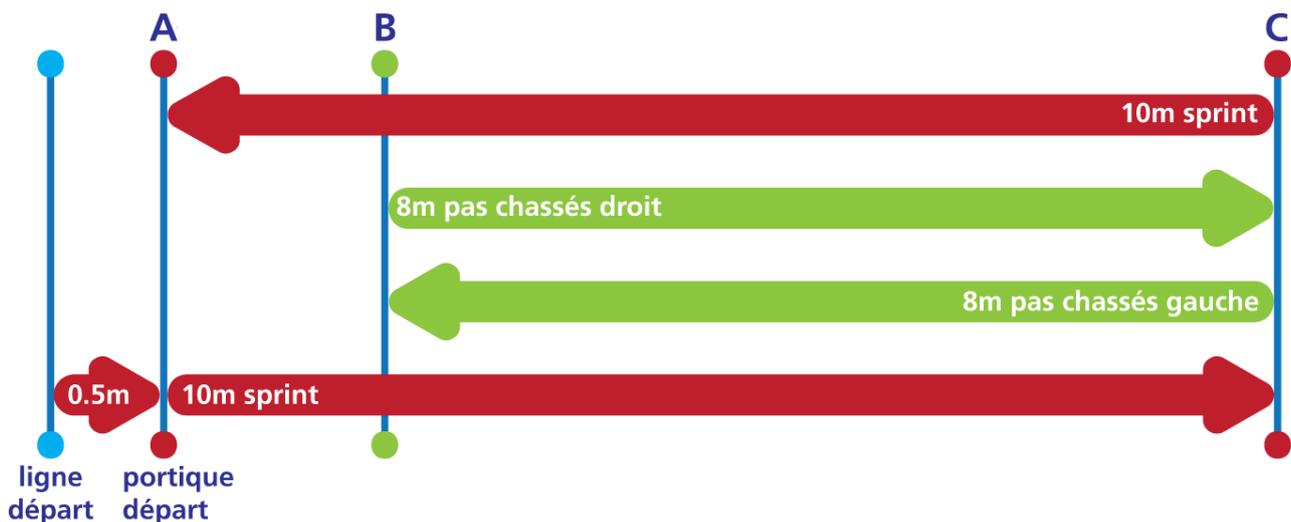
Le test optionnel approuvé par la FIFA

En complément du test officiel, le test « ARIET » peut être utilisé en tant que méthode d'évaluer le niveau d'aérobic des arbitres assistants avec les normes recommandées.

11 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Test 1 : CODA (capacité à changer de direction)

1. Des portiques de chronométrage électronique (cellules photoélectriques) doivent être utilisés pour chronométrer le test CODA. Les portiques de chronométrage doivent être positionnés à une hauteur maximale de 100 cm. Faute de portiques de chronométrage, les temps de chaque essai devront être pris par un instructeur physique expérimenté muni d'un chronomètre manuel.
2. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. La distance entre A et B est de 2 mètres. La distance entre B et C est de 8 mètres.
3. Un seul portique de chronométrage est nécessaire pour le test CODA (A). La « ligne de départ » doit être tracée 0,5 m avant le portique de chronométrage (A).
4. Les arbitres assistants doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la « ligne de départ ». Lorsque le responsable de test indique que les chronomètres/chronométreurs sont prêts, l'arbitre assistant est autorisé à partir.
5. Les arbitres assistants doivent sprinter 10 m vers l'avant (A à C), puis faire 8 m en pas chassés gauche (C à B) et 8 m en pas chassés droit (B à C), avant de finir par une course avant de 10 m (C à A).
6. Si un arbitre assistant chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire.
7. Si un arbitre assistant échoue sur l'essai, il se voit accorder un essai supplémentaire. Si un arbitre assistant échoue sur deux de ses essais, il n'a pas réussi le test.



Temps de référence pour les arbitres assistants masculins

1. International et catégorie : maximum 10,00 secondes
2. Catégorie 2 : maximum 10,10 secondes
3. Catégorie inférieure : maximum 10,20 secondes

Temps de référence pour les arbitres assistants féminines

1. International et catégorie 1 : maximum 11,00 secondes
2. Catégorie 2 : maximum 11,10 secondes
3. Catégorie inférieure : maximum 11,20 secondes

12 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Test 2 : capacité à répéter les sprints

1. Des portiques de chronométrage électronique (cellules photoélectriques) doivent être utilisés pour chronométrer les sprints. Les portiques de chronométrage doivent être positionnés à une hauteur maximale de 100 cm. Faute de portiques de chronométrage, les temps de chaque essai devront être pris par un instructeur physique expérimenté muni d'un chronomètre manuel.
2. Le « portique de départ » doit être placé à 0 m et le « portique d'arrivée » à 30 m. La « ligne de départ » doit être tracée 1,5 m avant le « portique de départ ».
3. Les arbitres assistants doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la « ligne de départ ». Lorsque le responsable de test indique que les chronomètres/chronométreurs sont prêts, l'arbitre assistant est autorisé à partir.
4. Les arbitres assistants ont droit à 30 secondes de récupération maximum entre chacun de leurs cinq sprints de 30 m. Pendant la phase de récupération, les arbitres assistants doivent regagner le départ en marchant.
5. Si un arbitre assistant chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire (1 essai = 1 x 30 m)
6. Si un arbitre assistant échoue sur l'un des cinq essais, il se voit accorder un sixième essai immédiatement après le cinquième. Si un arbitre assistant échoue sur deux de ses six essais, il n'a pas réussi le test.



Temps de référence pour les arbitres assistants masculins

1. International et catégorie 1 : maximum 4,70 secondes par essai
2. Catégorie 2 : maximum 4,80 secondes par essai
3. Catégorie inférieure : maximum 4,90 secondes par essai

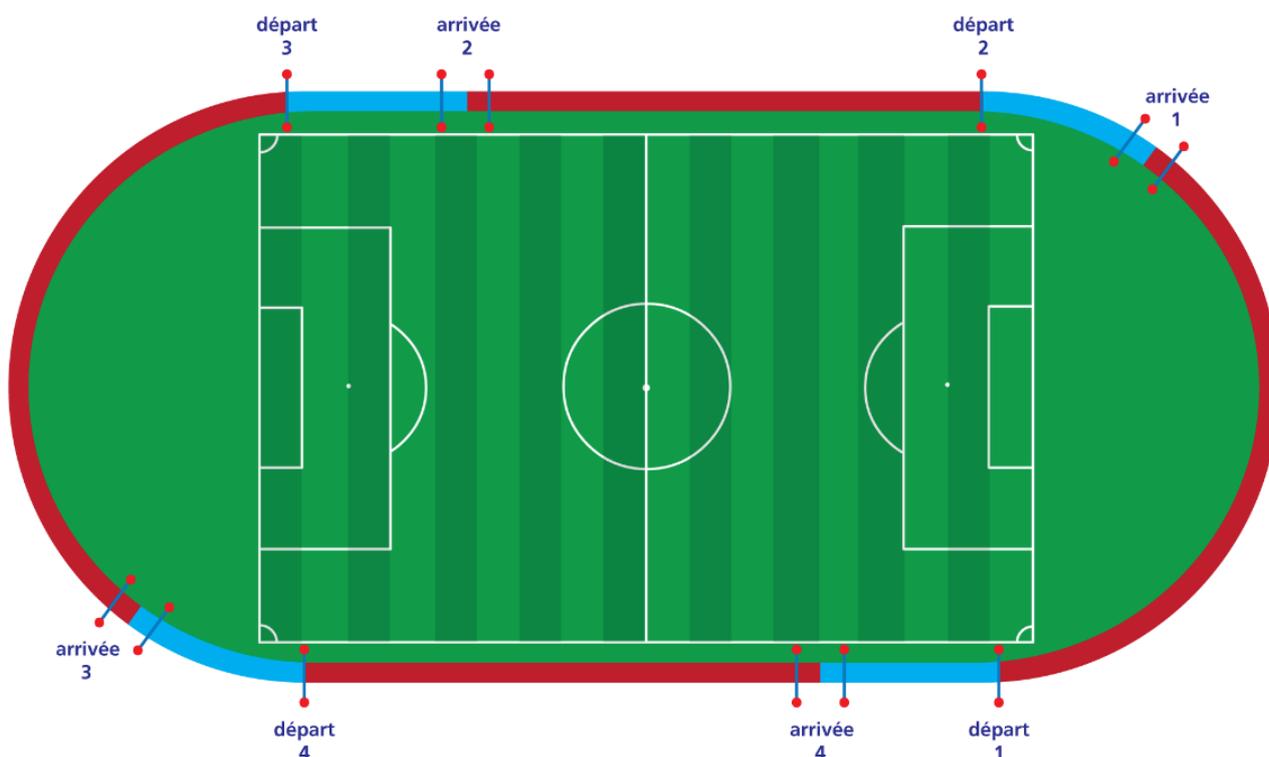
Temps de référence pour les arbitres assistantes féminines

1. International et catégorie 1 : maximum 5,10 secondes par essai
2. Catégorie 2 : maximum 5,20 secondes par essai
3. Catégorie inférieure : maximum 5,30 secondes par essai

13 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Test 3 : fractionné

1. Les arbitres assistants doivent réaliser 40 courses de 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m. Cela équivaut à 4 000 m, soit 10 tours d'une piste d'athlétisme de 400 m. Le rythme est dicté par le fichier audio et les temps de référence sont établis en fonction de la catégorie de l'arbitre. Faute de fichier audio, un instructeur physique expérimenté utilisera un chronomètre et un sifflet.
2. Les arbitres assistants doivent prendre le départ debout. Ils ne doivent pas partir avant le coup de sifflet. Afin de veiller à ce que les arbitres ne partent pas avant le signal, des assistants du responsable de test doivent être placés à chaque ligne de départ afin de contrôler le départ. Un drapeau peut être utilisé pour bloquer le couloir jusqu'à ce que le sifflet retentisse. Le drapeau doit être baissé au coup de sifflet, signalant aux arbitres assistants qu'ils peuvent démarrer leur course.
3. À la fin de chaque course, chaque arbitre assistant doit pénétrer dans la zone de marche avant le coup de sifflet. La zone de marche est délimitée par des lignes tracées 1,5 m avant et 1,5 m après la ligne de 75 m.
4. Si un arbitre assistant ne pose pas un pied dans la zone de marche à temps, il doit recevoir un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre assistant ne parvient pas à poser un pied dans la zone de marche à temps pour la deuxième fois, il doit être arrêté par le responsable de test et informé qu'il a échoué.
5. Pour ce test, il est recommandé de composer des groupes de course de six arbitres assistants maximum. Quatre groupes peuvent effectuer le test simultanément (voir ci-dessous), ce qui signifie qu'il est possible de tester 24 arbitres à la fois. Un responsable de test est affecté à chaque groupe, qu'il surveille de près pendant toute la durée du test.



14 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Temps de référence pour les arbitres assistants masculins

1. International et catégorie 1 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 20 secondes
2. Catégorie 2 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 22 secondes
3. Catégorie inférieure : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence de en marcher de 25 m en maximum de 24 secondes

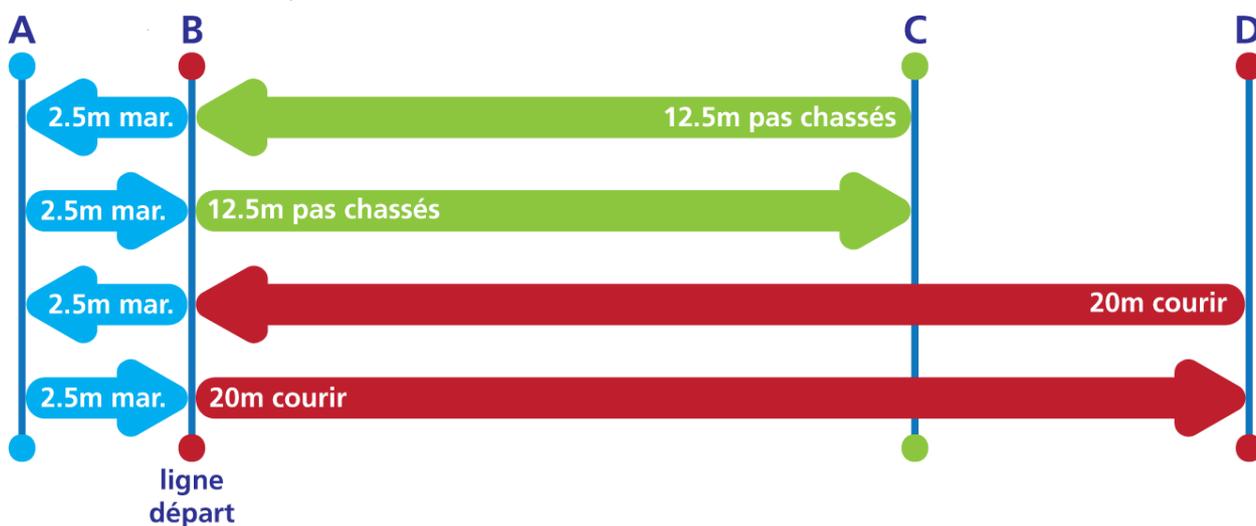
Temps de référence pour les arbitres assistants féminines

1. International et catégorie 1 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 22 secondes
2. Catégorie 2 : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence en marcher de 25 m en maximum de 24 secondes
3. Catégorie inférieure : chaque séquence en courir de 75 m en maximum de 17 secondes et chaque séquence de en marcher de 25 m en maximum de 26 secondes

15 Test de condition physique pour les arbitres assistants

Test optionnel : ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants)

1. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. La distance entre A et B est de 2,5 mètres. La distance entre B et C est de 12,5 mètres. La distance entre B et D est de 20 mètres.
2. Les arbitres assistants doivent prendre le départ debout. Ils doivent réaliser la séquence suivante au rythme dicté par le fichier audio.
 - a. courir 20 m (B-D), faire demi-tour et courir 20 m (D-B) ;
 - b. marcher 2,5 m (B-A), faire demi-tour et marcher 2,5 m (A-B) ;
 - c. pas chassés sur 12,5 m (B-C) et pas chassés sans se tourner 12,5 m (C-B) ;
 - d. marcher 2,5 m (B-A), faire demi-tour et marcher 2,5 m (A-B).
3. Le fichier audio dicte le rythme des courses et la durée de chaque temps de repos. Les arbitres assistants doivent tenir le rythme imposé par le fichier audio jusqu'à atteindre le niveau recommandé.
4. Les arbitres assistants prennent le départ debout, avec le pied avant sur la ligne (B). Les arbitres assistants doivent poser un pied sur les lignes de demi-tour (C et D). Si un arbitre assistant ne pose pas un pied sur les lignes B, C ou D dans le temps imparti, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre assistant arrive en retard une deuxième fois, il est éliminé du test par le responsable.



Temps de référence pour les arbitres assistants masculins

1. International et catégorie 1 : niveau 16.0-3 / 1 470 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 15.5-3 / 1 275 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 14.5-3 / 1 080 mètres

Temps de référence pour les arbitres assistants féminines

1. International et catégorie 1 : niveau 14.5-3 / 1 080 mètres
2. Catégorie 2 : niveau 14-3 / 820 mètres
3. Catégorie inférieure : niveau 13.5-8 / 715 mètres

16 Test de condition physique pour les arbitres de futsal et de beach soccer

Introduction

Le test de condition physique officiel pour les arbitres de futsal et de beach soccer est composé de trois épreuves :

Le test 1, Vitesse, mesure la vitesse maximale de l'arbitre sur 20 mètres. Le test 2, CODA, évalue la capacité de l'arbitre à changer de direction. Le test 3, ARIET, mesure la capacité de l'arbitre à réaliser des répétitions de courses vers l'avant et en pas chassés sur une période prolongée.

L'intervalle entre la fin du test 1 et le début du test 2 est compris entre 2 et 4 minutes. L'intervalle entre la fin du test 2 et le début du test 3 est compris entre 6 et 8 minutes.

Le test doit être réalisé sur un terrain de futsal ou sur une surface similaire.

Il est recommandé que tous les tests de condition physique soient menés par un instructeur physique diplômé. Une ambulance bien équipée doit obligatoirement être mise à disposition durant l'intégralité de la séance de test.

17 Test de condition physique pour les arbitres de futsal et de beach soccer

Test 1 : Vitesse

1. Des portiques de chronométrage électronique (cellules photoélectriques) doivent être utilisés pour chronométrer les sprints. Les portiques de chronométrage doivent être positionnés à une hauteur maximale de 100cm. Faute de portiques de chronométrage, les temps de chaque essai devront être pris par un instructeur physique expérimenté muni d'un chronomètre manuel.
2. Le portique de départ doit être placé à 0 m et le portique d'arrivée à 20 m. La ligne de départ doit être tracée 1,5 m avant le portique de départ.
3. Les arbitres doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la ligne de départ. Lorsque le responsable de test indique que les chronomètres/chronométreurs sont prêts, l'arbitre est autorisé à partir.
4. Les arbitres ont droit à 90 secondes de récupération maximum entre chacun de leurs deux sprints de 20 m. Pendant la phase de récupération, les arbitres doivent regagner le départ en marchant.
5. Si un arbitre chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire (1 essai = 1 x 20 m)
6. Si un arbitre échoue sur l'un de ses deux essais, il se voit accorder un troisième essai immédiatement après le deuxième. Si un arbitre échoue sur deux de ses trois essais, il n'a pas réussi le test.

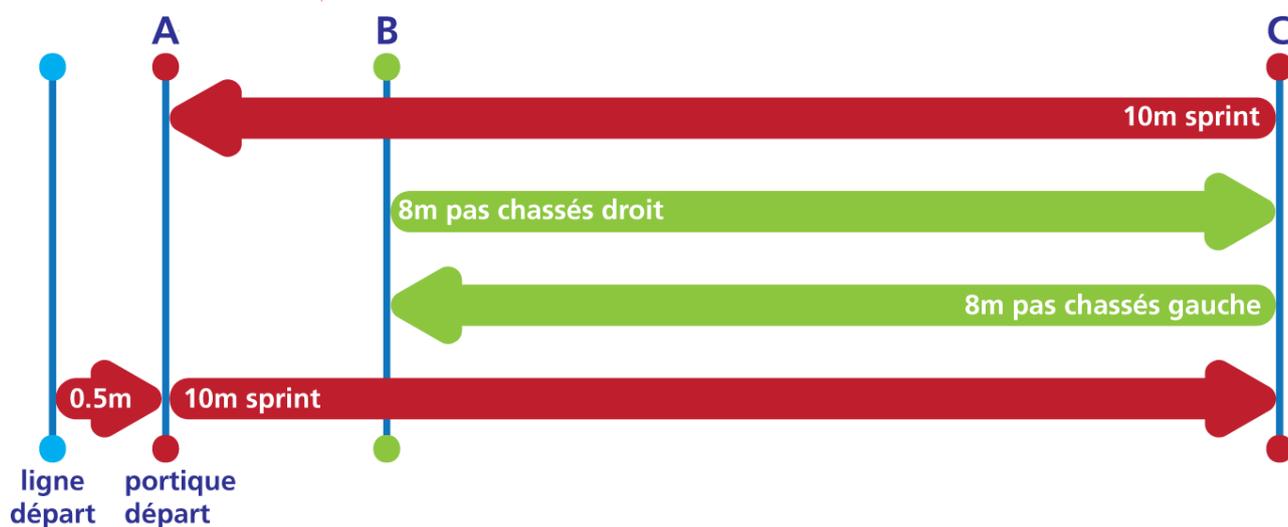


Temps de référence pour les arbitres masculins e féminines de futsal e de beach soccer

1. International et catégorie 1 : maximum 3,30 secondes par essai
2. Catégorie inférieure : maximum 3,40 secondes par essai

Test 2 : CODA (capacité à changer de direction)

1. Des portiques de chronométrage électronique (cellules photoélectriques) doivent être utilisés pour chronométrer le test CODA. Les portiques de chronométrage doivent être positionnés à une hauteur maximale de 100 cm. Faute de portiques de chronométrage, les temps de chaque essai devront être pris par un instructeur physique expérimenté muni d'un chronomètre manuel.
2. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. La distance entre A et B est de 2 mètres. La distance entre B et C est de 8 mètres.
3. Un seul portique de chronométrage est nécessaire pour le test CODA (A). La ligne de départ doit être tracée 0,5 m avant le portique de chronométrage (A).
4. Les arbitres doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la ligne de départ. Lorsque le responsable de test indique que les chronomètres/chronométrateurs sont prêts, l'arbitre est autorisé à partir.
5. Les arbitres doivent sprinter 10 m vers l'avant (A à C), puis faire 8 m en pas chassés gauche (C à B) et 8 m en pas chassés droit (B à C), avant de finir par une course avant de 10 m (C à A).
6. Si un arbitre chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire.
7. Si un arbitre assistant échoue sur l'essai, il se voit accorder un essai supplémentaire. Si un arbitre assistant échoue sur deux de ses essais, il n'a pas réussi le test.

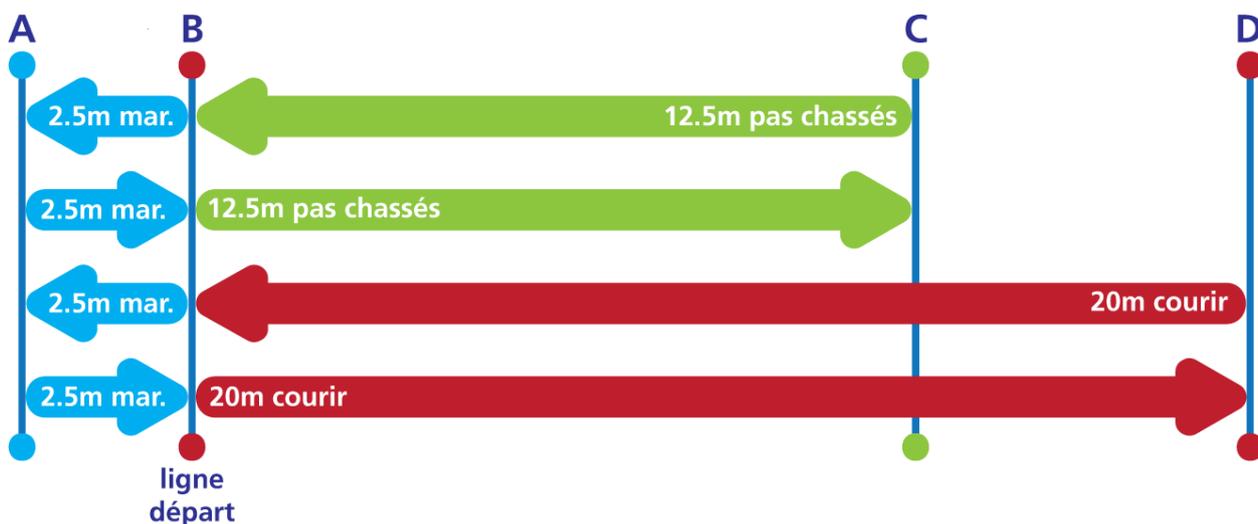


Temps de référence pour les arbitres masculins e féminines de futsal e de beach soccer

1. International et catégorie 1 : maximum 10,00 secondes par essai
2. Catégorie inférieure : 10,10 secondes par essai

Test 3: ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants)

1. Les plots doivent être installés comme dans le schéma ci-dessous. La distance entre A et B est de 2,5 mètres. La distance entre B et C est de 12,5 mètres. La distance entre B et D est de 20 mètres.
2. Les arbitres doivent prendre le départ debout. Ils doivent réaliser la séquence suivante au rythme dicté par le fichier audio.
 - a. courir 20 m (B-D), faire demi-tour et courir 20 m (D-B) ;
 - b. marcher 2,5 m (B-A), faire demi-tour et marcher 2,5 m (A-B) ;
 - c. pas chassés sur 12,5 m (B-C) et pas chassés sans se tourner sur 12,5 m (C-B) ;
 - d. marcher 2,5 m (B-A), faire demi-tour et marcher 2,5 m (A-B).
3. Le fichier audio dicte le rythme des courses et la durée de chaque temps de repos. Les arbitres doivent tenir le rythme imposé par le fichier audio jusqu'à atteindre le niveau requis.
4. Les arbitres prennent le départ debout, avec le pied avant sur la ligne (B). Les assistants doivent poser un pied sur les lignes de demi-tour (C et D). Si un arbitre ne pose pas un pied sur les lignes B, C ou D dans le temps imparti, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre arrive en retard une deuxième fois, il est éliminé du test par le responsable.



Temps de référence pour les arbitres masculins e féminines de futsal e de beach soccer

1. International et catégorie 1 : niveau 15.5-3 / 1 275 mètres
2. Catégorie inférieure : niveau 15-3 / 1 170 mètres

Fédération Internationale de Football Association

Referee Sizing Guide



Men's Shirts, Shorts & Tracksuits						Footwear Men						Socks Men	
FIFA (UK)	Europe	Japan	Canada	Sport	Num.	FIFA (UK)	Europe	USA	FIFA (UK)	Europe	USA	FIFA (sport)	Europe
XS	XS	XS	XS/TP	2	42	5 ½	38 ⅔	6	11	46	11 ½	2	37 - 39
S	S	S	S/P	3	44	6	39 ⅓	6 ½	11 ½	46 ⅔	12	3	40 - 42
		M		4	46	6 ½	40	7	12	47 ⅓	12 ½	4	43 - 45
M	M	L	M/M	5	48	7	40 ⅔	7 ½	12 ½	48	13	5	46 - 48
		O		6	50	7 ½	41 ⅓	8	13	48 ⅔	13 ½		
L	L	XO	L/G	7	52	8	42	8 ½	13 ½	49 ⅓	14		
		2XO		8	54	8 ½	42 ⅔	9	14	50	15		
XL	XL	3XO	XL/TG	9	56	9	43 ⅓	9 ½					
		4XO		10	58	9 ½	44	10					
2XL	2XL	5XO	2XL/2TG	11	60	10	44 ⅔	10 ½					
		6XO		12	62	10 ½	45 ⅓	11					

Women's Shirts, Shorts & Tracksuits						Footwear Women						Socks Women	
FIFA (UK)	Europe	Japan	Canada	Sport	Num.	FIFA (UK)	Europe	USA	FIFA (UK)	Europe	USA	FIFA (sport)	Europe
XS	XS	XS	XS/TP	2	42	3 ½	36	5	9	43 ⅓	10 ½	1	34 - 36
S	S	S	S/P	3	44	4	36 ⅔	5 ½	9 ½	44	11	2	37 - 39
		M		4	46	4 ½	37 ⅓	6	10	44 ⅔	11 ½	3	40 - 42
M	M	L	M/M	5	48	5	38	6 ½	10 ½	45 ⅓	12	4	43 - 45
		O		6	50	5 ½	38 ⅔	7	11	46	12 ½	5	46 - 48
L	L	XO	L/G	7	52	6	39 ⅓	7 ½	11 ½	46 ⅔	13		
		2XO		8	54	6 ½	40	8					
XL	XL	3XO	XL/TG	9	56	7	40 ⅔	8 ½					
		4XO		10	58	7 ½	41 ⅓	9					
2XL	2XL	5XO	2XL/2TG	11	60	8	42	9 ½					
		6XO		12	62	8 ½	42 ⅔	10					